



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de matières dangereuses

Question écrite n° 60242

Texte de la question

Mme Corinne Marchal-Tarnus souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur le transport des matières dangereuses et réglementées et plus particulièrement sur le recrutement des personnes qui assurent ce type de transport. En effet, quelle que soit la spécificité des marchandises que les chauffeurs-livreurs sont amenés à transporter, aucune précaution ne semble être prise pour prévenir au maximum les éventuelles intentions malveillantes de certains d'entre eux. Un constat a été fait depuis 5 ans : les vols de fret ont augmenté de 85 %. Si, bien évidemment, ces derniers ne sont pas majoritairement le fait des personnels des sociétés de transports, il est indispensable de lever toutes les ambiguïtés. Aussi elle souhaiterait savoir dans quelle mesure les employeurs peuvent avoir connaissance du casier judiciaire des candidats répondant aux appels à candidature des postes.

Données clés

Auteur : [Mme Corinne Marchal -Tarnus](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60242

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2656

Question retirée le : 26 juillet 2005 (Fin de mandat)